



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

SESSION 2014-2015

**UN NOUVEL ELAN
POUR LES JOURNEES
SPORTS-ARMEES-JEUNESSE**

RAPPORT DU

GROUPE DE TRAVAIL



Commission armées-jeunesse

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

SUJET

Les journées « sports-armées-jeunesse », lancées en 2003 et placées sous la responsabilité de la Commission armées-jeunesse, ont vu leur existence confirmée par l'accord-cadre qui a été signé le 4 mars 2014 entre les ministres de la défense, de l'intérieur et ceux chargés des sports et du handicap.

Cet événement original, qui peut largement contribuer au développement du lien armées-jeunesse autour de la pratique d'activités sportives, marque toutefois un essoufflement en termes de participation et de rayonnement dans les médias.

Le groupe technique, constitué par des membres de la CAJ en lien avec le monde sportif, associatif et de l'éducation, a pour mission de donner un nouvel élan à ces journées et d'en élargir l'assise auprès du plus grand nombre d'acteurs possibles en impliquant d'autres ministères, les fédérations sportives et de grands réseaux associatifs concernés, qu'ils soient membres ou non de la Commission armées-jeunesse.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Président :

DILA Monsieur Eric MARTIN-HERSENT

Rapporteurs :

PEEP Monsieur Joël VEIES

EMEVA Madame Béatrice TRAVAILLEUR

Gendarmerie Lieutenant-colonel Emmanuel BOUQUOT

ANAJ-IHEDN Monsieur Pierre ENDRES LE SAUX
Monsieur Jean-Baptiste PITIOT

Armée de terre Lieutenant-colonel Pascal GONTRAN

Armée de l'air Lieutenant-colonel Stéphane MONS
Lieutenant-colonel @ Marcelle PARADIS

Association solidarité défense Monsieur Xavier VAMPARIS

Chargée de mission/réserviste Capitaine@ Gisèle LOMBARD

Chargée de mission Madame Jacqueline BONJEAN

CNSD Major Didier DRECOURT

DICoD Monsieur Bruno AIACH

DMJEC/chef de cabinet Madame Elielle MICHON

DMJEC/Chargé de mission « Egalité des chances » Monsieur Frédéric JONNET

DRH-MD	Madame Anne-Marie MARCHADOUR
EMEVA	Monsieur Quentin SPOONER
FCD	Madame Gisèle DESCHAMPS Colonel @ Raymond FROMONT
FNASOR	Maître-Principal @ Philippe COGAN
Ligue de l'enseignement	Monsieur Jean-François LE BORGNE
Membre honoraire	Monsieur Michel CHAUMEL
Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Monsieur Jean-Louis AUDUC
UCJG-YMCA	Monsieur Claude WRZECIAN
UNAF	Monsieur Michel CANET

SOMMAIRE

Sujet	p.3
Membres du groupe de travail	p.5
Remerciements	p.9
Introduction	p.11
I Un triple constat	p.13
II Un triple défi	p.15
III Quelques points d'appui tactique	p.17
IV Propositions	p.19
Annexe	p.23
Liste des travaux récents publiés par la CAJ	p.27

REMERCIEMENTS

Outre le secrétariat général et les personnes membres du groupe, dont les trois rapporteurs, M. Joël Veies, Mme Béatrice Travailleur et le lieutenant-colonel Emmanuel Bouquot :

- Laurent Beauvais, président de l'Association nationale des étudiants en STAPS (Anestaps)
- Capitaine Martel, service du commissariat des armées
- Didier Eyck, président de l'Association sportive de l'air (Asclair)
- Jean-Paul Grandière, membre du bureau de l'Association nationale des élus chargés du sport (ANDES)
- Christian Lampin, membre du bureau du Secours populaire français (SPF)
- Pierre-Emmanuel Panier, chargé de mission à la direction des sports du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
- Philippe Salles, ancien délégué général de la Fondation du sport et directeur général du centre d'information et de documentation jeunesse
- Françoise Sauvageot, vice-présidente du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)
- Renaud de Vezins, chargé d'études au Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » installé sur le site d'Aix-en-Provence du Creps Provence Alpes Côte d'azur
- Major Zaccuri, adjoint au chef de section EPMS de la Direction du personnel militaire de la marine (DPMM)
- Les officiers et jeunes militaires du 121ème régiment du train de Montlhéry

INTRODUCTION

A l'origine des journées sports-armées-jeunesse (JSAJ), se loge l'intuition que le sport embrasse un ensemble d'activités susceptibles d'instaurer de manière spontanée, voire de révéler, un lien fort, traversant le temps, entre les armées et la jeunesse.

Le succès engrangé dès le lancement du dispositif en 2003 n'a pas démenti ce sentiment : en rassemblant, durant les premières éditions, près de 30.000 jeunes chaque année, venus découvrir plusieurs dizaines d'unités militaires au cours de courtes manifestations à dominante sportive, les JSAJ ont démontré le bien-fondé de cette idée, que d'aucuns auraient pu croire dépourvue de réelle portée.

Sans grand formalisme, sans artifice de communication, sans budget dédié, la Commission armées-jeunesse est parvenue à installer dans la durée, en de nombreux points du territoire national, un rendez-vous automnal de rencontre, de partage et d'ouverture réciproque, sur une courte durée qui ne dépasse pas le cadre d'une journée, entre une partie significative de la jeunesse et une partie significative des armées.

Toutefois, un peu plus de 10 ans après leur lancement, force est de constater que les JSAJ connaissent un essoufflement.

Ce déclin relatif semble bien normal, s'agissant d'un dispositif qui a été reconduit presque à l'identique d'année en année, sans innovation majeure. Mais rien n'indique qu'il soit irréversible et que nous ne puissions l'enrayer, puisque rien encore n'a été essayé pour permettre aux JSAJ de trouver le second souffle qu'elles cherchent et qu'elles méritent. Ce dispositif a résisté avec aisance plus d'une décennie entière, grâce à sa seule valeur intrinsèque. Tout porte à croire, au contraire, non seulement qu'il présente une robustesse remarquable qui lui garantit un avenir certain, mais aussi qu'il porte en lui un potentiel intact de développement

Dans ce contexte, le groupe de travail de la Commission armées-jeunesse souhaite que soient explorées toutes les voies imaginables pour donner un nouvel élan aux JSAJ.

Il forme le vœu que soit privilégiée la recherche de la plus grande continuité possible, de sorte que les composantes de l'éventuelle stratégie de relance des JSAJ ne risquent pas d'entrer en contradiction ni en concurrence avec deux des qualités principales des JSAJ, qui semblent participer de façon essentielle à leur bonne santé depuis leur naissance :

- leur caractère souple,

- leur simplicité, tant en ce qui concerne la conception que la réalisation.

En d'autres termes, le groupe de travail de la Commission armées-jeunesse appelle l'attention sur le fait qu'il serait peu pertinent de croire, que donner aux JSAJ un grand formalisme, des artifices de communication en nombre, un budget important, constituerait nécessairement une solution, alors même que cela pourrait, à l'inverse, dénaturer les JSAJ et les affaiblir.

Forts de ces constats, de l'identification des défis à relever pour donner un nouvel élan aux JSAJ et de la détermination des leviers qui pourraient être actionnés à bon escient, le groupe de travail émet 7 propositions pouvant recevoir une application immédiate.

I UN TRIPLE CONSTAT

Les travaux menés par le groupe de travail *ad hoc* constitué au sein de la Commission armées-jeunesse conduisent à identifier trois faits saillants dont semblent largement dépendre leurs chances de développement.

➤ Des partenaires potentiels nombreux et vivement intéressés

Le premier d'entre eux est positif : les partenaires potentiels sont manifestement nombreux et vivement intéressés.

Point ne fut nécessaire de relancer aucune des structures, membres ou non de la Commission, dont l'audition a été sollicitée : elles ont toutes répondu présentes sans difficulté et, pour certaines, avec un empressement et un niveau de représentation des plus flatteurs.

Ainsi, la commission a pu constater la puissance d'attraction des JSAJ au vu de l'implication volontaire :

- *des armées elles-mêmes,*

à travers, par exemple, la FCD (fédération des clubs de la défense), le CNSD (centre national des sports de la Défense), le SCA (service du commissariat des armées), la section EPS (éducation physique et sportive) de la DPMM (direction du personnel militaire de la marine) et l'Ascair (association sportive et culturelle de l'air), en la personne de son président Didier Eyck ;

- *du ministère chargé de la jeunesse et des sports,*

à travers, par exemple, le bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des relations avec les fédérations multisports et le pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" (PRN SEMC) installé sur le site d'Aix-en-Provence du CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) de Provence Alpes Côte d'Azur ;

- *du milieu étudiant,*

à travers, par exemple, l'ANESTAPS (l'association nationale des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives), en la personne de son président Laurent Beauvais ;

- *du milieu sportif,*

à travers, par exemple, le CNOSE (comité national olympique et sportif français), en la personne de sa vice-présidente déléguée, chargée de la diversité des pratiques et de la vie associative, Françoise Sauvageot ;

- *des élus locaux,*

à travers, par exemple, l'ANDES (association nationale des élus chargés des sports), en la personne d'un des membres de son bureau national, Jean-Paul Grandière ;

- *des associations à but social, caritatif ou humanitaire,*

à travers, par exemple, le SPF (secours populaire français), en la personne d'un des membres de son bureau national et ancien chargé de mission sport, Christian Lampin.

➤ **Des unités militaires parfois dubitatives sur leurs capacités à assumer la charge de l'organisation d'un événement JSAJ**

Ainsi qu'on le présuppose et vérifie lors de discussions avec les officiers et les jeunes militaires au sein des unités, la place des JSAJ dans la vie concrète des unités ne semble pas établie nonobstant l'obligation de contribution à l'entretien du lien armées-nation qui doit animer l'ensemble des personnels de la défense.

En effet, les contraintes opérationnelles, dans une armée fonctionnant plus que jamais à flux tendu, tendent à envahir l'espace mental de chacun dans les unités militaires, de sorte que l'organisation d'une JSAJ, même techniquement facile, peut sembler, sinon difficile, du moins inutile, incongrue, étrangère aux missions.

De fait, si les JSAJ parviennent à se faire une place dans les unités, elles sont imaginées comme une surcharge, une action, accessoire, non prioritaire devant être la plus réduite possible.

➤ **Un univers de manifestations très concurrentiel**

Les JSAJ appartiennent à un ensemble sans cesse grandissant de journées en tout genre et de manifestations sportives en nombre important. En conséquence, la disponibilité d'une place pour les JSAJ dans la vie des civils n'est pas plus évidente que dans celle des militaires.

En outre, cet univers concurrentiel semble s'opposer à la conclusion de partenariats avec diverses structures, qui organisent pour la plupart déjà des journées, en relation avec leur objet social, que les JSAJ ne peuvent pas raisonnablement concurrencer si un partenariat est conclu avec elles.

Dès lors, le positionnement dans le temps des JSAJ et leur rapprochement ou détachement par rapport à d'autres manifestations du même type semblent deux questions cruciales.

II – UN TRIPLE DEFI

Face à ces constats, un triple défi doit être relevé, afin que les JSAJ puissent tout à la fois profiter pleinement des partenariats potentiels qui s'offrent à elles, rassurer les chefs d'unité militaire sur leur pertinence et leur faisabilité, et se positionner sur un segment porteur au sein du marché des journées sportives.

➤ Un retour sur investissement pour chaque acteur

Il faut tout d'abord veiller à ce que chaque acteur d'une JSAJ y trouve son intérêt et ne se sente pas instrumentalisé par quelque autre acteur de la même JSAJ.

Ainsi, les JSAJ doivent permettre aux unités d'améliorer leur assise territoriale et leur relation avec la population, donc d'améliorer l'attractivité de la défense en vue des recrutements à effectuer et les relations entre les militaires et la société civile environnante.

Cependant, il faut aussi que les JSAJ engendrent des retombées positives pour les partenaires potentiels. Ainsi, par exemple, pour l'ANESTAPS, les JSAJ doivent pouvoir représenter une occasion de permettre à des étudiants ayant vocation à devenir éducateur sportif, de s'exercer. Pour l'ANDES, les JSAJ correspondent à une animation du territoire à laquelle les élus chargés des sports sont sensibles mais il ne serait sans doute pas inopportun qu'elles s'inscrivent aussi dans une réflexion stratégique visant une intégration plus ou moins poussée des équipements sportifs, civils et militaires, sur la commune. Pour tous, les JSAJ doivent améliorer leur notoriété et leur image, grâce aux quelques articles dont elles peuvent faire l'objet, dans la presse quotidienne régionale, dans les bulletins des collectivités locales ou dans les lettres d'information d'organisations spécialisées.

➤ Une organisation à la fois souple et cadrée

Un formalisme accru des JSAJ qui imposerait d'autres critères que ceux de la période durant laquelle elles doivent se dérouler et du pilotage de la manifestation par l'unité militaire n'aurait que des effets démobilisateurs inhibant les bonnes volontés et contrariant les efforts de chaque acteur pour établir une relation sereine et confiante.

Pour autant, le concept des JSAJ doit pouvoir être plus précisément décrit, afin que chacun puisse se représenter ce dont il s'agit ou se raccrocher à des expériences réussies menées ailleurs (souhait d'inspiration ou de modèle).

Un corpus de JSAJ non normatives, c'est-à-dire de JSAJ-témoins auxquelles nul ne saurait être tenu de se conformer, serait bienvenu.

➤ Des événements à la fois simples et originaux

La sophistication des JSAJ est leur pire ennemie. Une démarche éducative complète autour de la relation armées-Nation ou armées-jeunesse, associant de multiples intervenants, telle qu'en distinguent chaque année les prix armées-jeunesse, est bien sûr méritoire et intéressante. Cependant, elle complique considérablement les problèmes de gestion du temps, des espaces et des personnes, oblige souvent à supporter des coûts non négligeables, n'est pas forcément renouvelable chaque année et peut ne concerner en définitive qu'un nombre réduit de jeunes, au risque de devenir une action anecdotique.

Le développement des JSAJ commande qu'elles restent délibérément simples, rustiques ou rudimentaires, et reproductibles d'année en année, « routinisables », comme elles le sont souvent aujourd'hui.

Mais les JSAJ doivent demeurer identifiables comme des journées sportives pas comme les autres : des journées sportives à connotation militaire forte, assumée. A défaut, elles perdraient évidemment tout intérêt. En ce sens, le déroulement systématique des JSAJ dans des lieux clairement militaires semble après tout indiqué. Une activité simple de présentation de l'unité, de ses missions avec si possible une illustration concrète à travers des matériels, militaires doit également être recherchée.

III – QUELQUES POINTS D'APPUI TACTIQUE

Les membres de la Commission armées-jeunesse souhaitent mettre en avant trois réalités propices au nouvel élan des JSAJ.

➤ Les précédents : « portes ouvertes »

Les très nombreuses unités qui organisent déjà des journées « portes ouvertes » avec un petit groupe de jeunes prouvent qu'elles sont parfaitement capables d'assumer l'organisation de JSAJ, même si elles n'en ont pas forcément conscience.

Dès lors que les JSAJ sont librement conçues localement et ont pour principe directeur la simplicité, il s'en faut de peu pour qu'une journée « portes ouvertes » devienne une JSAJ : il n'y a pas lieu de croire que celle-ci est plus compliquée ou plus contraignante que celle-là.

➤ La polyvalence de la thématique handicap

Chacun sait la sensibilité de la jeunesse à la thématique handicap et à la lutte contre l'exclusion de fait des personnes en situation de handicap.

Par voie de conséquence, les militaires gravement et durablement blessés, qui trouvent dans l'activité sportive un nouveau moyen de se valoriser physiquement et moralement, sont des personnages-clés qui doivent être, autant que possible, placés au cœur des JSAJ organisées par les unités.

Ils incarnent, avec ceux qui les soutiennent, les thématiques de la résilience, du devoir de mémoire, du devoir de solidarité, en leur donnant un sens actuel. A ce titre, ils sont sans doute, au moins pour un certain nombre de jeunes, en capacité de leur transmettre davantage d'esprit de défense en participant à des activités sportives dans le cadre des JSAJ que beaucoup d'activités mémorielles évoquant des réalités qui leur paraissent très abstraites ou surannées.

Le potentiel d'impact et d'attractivité des militaires gravement et durablement blessés doit pouvoir s'épanouir dans les JSAJ, en les renforçant.

➤ L'élasticité des activités « parcours »

Sans vouloir contredire la règle de souplesse et d'absence de normalisation des JSAJ, qu'il est indispensable de conserver, et sans vouloir afficher de préférence, les membres de la Commission armées-jeunesse notent que les activités de type parcours méritent d'être conseillées aux unités à plusieurs titres comme fondements possibles de leurs JSAJ.

Du jeu de piste « mémoire-patrimoine » au parcours du combattant, en passant par la course d'orientation, elles permettent de couvrir une palette assez vaste d'activités physiques plus ou moins intenses qui peuvent être pratiquées en individuel ou par équipe, de sorte que les JSAJ ne puissent mettre quiconque en situation d'échec et ne suscitent aucune appréhension, tout en contentant les jeunes qui ont un goût très affirmé pour le « dépassement » physique.

Elles permettent de représenter les divers rôles marqués « Défense » (hommes de combat, hommes du soutien, hommes de renseignement, etc.)

IV - PROPOSITIONS

Le groupe de travail propose une restructuration des JSAJ en 7 points.

1. Confirmer le pilotage par la CAJ

Confier les JSAJ à une structure extérieure à la CAJ serait sans bénéfice.

2. Préserver le calendrier

Le choix d'une autre période que celle de début octobre pour les JSAJ ne les aiderait pas à se distinguer des autres manifestations sportives et des autres journées en tout genre. Les événements concurrents semblent se concentrer sur les mois de printemps, le mois de septembre et les mois de novembre-décembre. Les premiers mois de l'année, ainsi que les mois de juillet et d'août, ne semblent pas favorables à l'organisation matériel des JSAP, tant du côté des unités militaires que du côté des publics jeunes. Enfin, il convient de prendre en compte les périodes scolaires peu favorables (examens, vacances) ; néanmoins, il convient de préciser que les unités en raison de contraintes opérationnelles ou organiques, ne peuvent se conformer au créneau matériel, ait la possibilité d'organiser une JSAJ jusqu'en fin d'année.

3. Elaborer un recueil ou un guide

L'ensemble des bonnes pratiques et bonnes idées observées pendant plus d'une décennie d'existence des JSAJ doivent être rassemblées dans un recueil ou dans un guide, qui puisse éclairer leurs organisateurs (anciens ou nouveaux).

4. Réviser la communication autour des JSAJ

En collaboration avec la DCoD (délégation à l'information et à la communication de la défense), des outils de communication de base devraient être créés ou revus.

Le logo, que les jeunes membres de la CAJ jugent trop daté et trop « vintage », gagnerait à être modifié pour adopter des traits plus actuels. Il pourrait d'ailleurs être changé à la suite d'un appel à concours en direction de jeunes étudiants graphistes.

5. Construire un trio partenarial central, sous convention

Parmi les partenaires potentiels identifiés, il convient de distinguer tout spécialement trois associations, qui possèdent une implantation territoriale significative et jouissent d'une grande légitimité d'intervention, notamment dans la mesure où elles fédèrent l'ensemble des personnes concernées par leur objet (elles n'ont jamais connu de dissidence ni de concurrence) :

- la FCD, qui se propose d'assurer le rôle de service support des JSAJ, en prenant une assurance générale pour tous les intervenants et les participants des JSAJ, sur place et pendant les transports, en tenant la comptabilité des événements, en mobilisant son réseau de clubs de défense locaux pour la gestion des équipements et la prise en charge de toute tâche d'intendance que les chefs d'unité militaire souhaiteraient leur confier ;
- l'ANESTAPS, qui se propose d'assurer la participation de jeunes dans l'encadrement des activités, en lien avec ses ramifications locales ;
- l'ANDES, qui se propose de capter le public jeune via les structures socioculturelles et sportives communales, s'appuyant sur des élus chargés des sports, eux-mêmes prenant peut-être l'attache de l'élu correspondant défense.

Le ministère de la défense pourrait passer avec ces trois partenaires des conventions pluriannuelles, qui couvriraient une partie de leurs frais par le moyen de subventions

6. Travailler avec un second trio partenarial périphérique, hors convention :

Trois autres partenaires doivent être mobilisés mais tenir des rôles moins centraux et plus périphériques :

- le CNOSE, qui organise en septembre de chaque année, en amont des JSAJ, grâce à son puissant réseau de comités régionaux (CROS) et départementaux (CROS), les journées « sentez-vous sport » (dont l'une d'entre elles pourrait d'ailleurs être consacrée à moyen ou long terme au sport militaire, en complément des journées « sports scolaire » et « sport en entreprise » déjà existantes) : des procédés de communication réciproque entre CAJ et CNOSE au bénéfice des JSAJ et des journées « sentez-vous sport » peuvent être mis en œuvre ;
- l'ASCAIR, qui organise à la mi-octobre de chaque année, en aval des JSAJ, les « 20 kms de Paris » : la relation déjà existante, qui repose pour l'essentiel sur une remise de prix décernés aux plus performants des jeunes coureurs en janvier, à l'occasion de l'assemblée générale de nouvelle année de la CAJ, pourrait être renforcée par l'attribution de places gratuites aux « 20 kms de Paris » à un certain nombre de jeunes s'étant distingués d'une façon ou d'une autre lors de JSAJ ;
- le CNSD, qui met en œuvre le plan « sport 2020 », dans lequel les JSAJ sont mentionnées, et qui a mission d'œuvrer au soutien des militaires blessés, les unités désireuses de faire reposer pour tout ou partie leur JSAJ sur la thématique handicap doivent pouvoir compter sur le concours du CNSD.

7. Assurer une coordination, un suivi et une évaluation des JSAJ via un comité de pilotage

Pour que le nouveau dispositif partenarial puisse produire tous les effets bénéfiques attendus, en multipliant les canaux de transmission d'information verticaux et horizontaux, en favorisant la prise de mesures correctrices efficaces, et en valorisant les bonnes pratiques, il convient qu'un comité de pilotage se réunisse

deux à trois fois par an sous la présidence de la CAJ. Ce comité pourrait se composer de représentants des structures suivantes :

- forces armées : armée de terre, marine, armée de l'air, gendarmerie, services de la Défense (SCA, SSA, SEA) ;
- ministères signataires du dernier accord-cadre du 4 mars 2014 : ministère de l'Intérieur, ministère chargé des sports, ministère chargé du handicap ;
- partenaires associatifs : ANDES, ANESTAPS, ASCAIR, CNOSF, CNSD, FCD

Ce comité de pilotage pourra se muer ponctuellement en comité d'experts, capable de rendre compte de la profondeur des retombées des JSAJ, en termes d'ancrage territorial du lien armées-Nation, de valorisation incidente du patrimoine militaire et de participation à la promotion de l'égalité des chances (les JSAJ promouvant, de fait, une « armée pour tous », une armée accessible à tous).

ANNEXE

Accord-cadre du 4 mars 2014

ACCORD-CADRE entre le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion pour le développement de la pratique sportive pour tous et le sport de haut niveau.

Du 4 mars 2014

NOR D E F M 1 4 5 0 4 0 1 X

Références :

Code de la défense.
Code du sport.
Code général de la propriété des personnes publiques.
Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (BOC, p. 208 ; BOEM 350.1.1, 814.1) modifiée.
Arrêté interministériel du 17 décembre 1992 (BOC, 1993, p. 1673 ; BOEM 111.2.2.2, 683.1).

Textes abrogés :

Accord-cadre du 8 avril 2003 (BOC, p. 4642 ; BOEM 683.1).
Protocole d'accord du 8 avril 2003 (BOC, 2003, p. 4644 ; BOEM 683.1).
Convention du 30 avril 2004 (BOC, 2004, p. 3529 ; BOEM 683.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 683.1

Référence de publication : BOC n° 15 du 28 mars 2014, texte 7.

Le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion s'engagent à mettre en commun, dans leurs domaines respectifs, les moyens nécessaires au développement de la pratique du sport pour tous, du sport de haut niveau, du sport adapté aux personnes en situation de handicap et de la réinsertion des blessés par le sport.

Sous réserve de restrictions rappelées *infra*, cet accord vise l'ensemble des personnels du ministère de la défense, ainsi que les personnels militaires relevant du ministère de l'intérieur.

À cet effet, les ministres sont convenus des mesures suivantes.

1. PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS.

Les échanges entre les organismes du ministère chargé des sports et les associations sportives des fédérations délégataires et affinitaires, d'une part, et, d'autre part, les organismes et les structures associatives du ministère de la défense, constituent un facteur de développement de la pratique sportive et du lien armées-nation.

1.1. Mise à disposition d'infrastructures et de matériels sportifs.

Dans le cadre des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, les ministères concernés s'engagent à promouvoir la mutualisation d'installations et de matériels sportifs afin de répondre à des besoins locaux et d'en rationaliser l'emploi.

1.2. Lien armées-nation.

L'organisation d'activités communes concourt à la concrétisation du lien armées-nation.

Les relations armées-jeunesse sont privilégiées.

La commission armées-jeunesse, au travers de sa mission de concrétisation de l'esprit de défense par une meilleure insertion de l'armée dans la nation, mène les études et actions qui y concourent. Une journée « sports-armée-jeunesse » est organisée dans ce cadre.

2. SPORT DE HAUT NIVEAU.

2.1. Par les mesures administratives appropriées, 88 (quatre-vingt-huit) postes sont réservées pour la pratique du sport de haut niveau selon la répartition suivante : 72 (soixante-douze) postes civils ou militaires pour le ministère de la défense et 16 (seize) postes de militaires pourvu par la gendarmerie nationale.

Ces sportifs sont placés sous la responsabilité du commissaire aux sports militaires, commandant le centre national des sports de la défense, au sein d'une équipe « armées de champions » regroupant toutes les disciplines pratiquées reconnues de haut niveau.

2.2. La répartition des postes au sein du ministère de la défense fait l'objet des dispositions particulières.

2.3. Les personnels inscrits sur les listes de haut niveau du ministre chargé des sports, sans occuper un des 88 (quatre-vingt-huit) postes et les sportifs de haut niveau recrutés dans le cadres du plan handicap de la défense sont également inclus dans l'équipe « armées de champions ».

La pratique de leur discipline et leur participation aux compétitions sont facilitées.

Ils peuvent se porter volontaires pour occuper un des postes réservés devenu vacant.

2.4. La politique de soutien au sport de haut niveau de la défense est définie annuellement par le commissaire aux sports militaires en liaison avec le ministère de l'intérieur (direction générale de la gendarmerie nationale), le ministère chargé des sports, le comité national olympique et sportif français et le comité paralympique et sportif français.

2.5. Un protocole d'accord pris en application du présent accord-cadre et conclu entre le ministère de la défense, le ministre de l'intérieur, le ministère chargé des sports et le ministère chargé des personnes handicapées, fixe les principes de gestion des sportifs de haut niveau.

Sur cette base, les modalités de gestion et, notamment, le suivi administratif des sportifs sont systématiquement précisées pour chacune des disciplines dans une convention établie entre la fédération sportive concernée et le centre national des sports de la défense.

3. RÉINSERTION PAR LE SPORT DES MILITAIRES BLESSÉS.

La pratique sportive constitue un puissant vecteur d'intégration des personnes en situation de handicap et de réinsertion des militaires blessés dans la vie familiale, sociale et professionnelle. Elle doit être, à ce titre, encouragée et favorisée.

Sans constituer une finalité, la pratique du sport de haut niveau doit également être facilitée.

Contribuent à cet objectif, auquel peut être associé le ministère chargé des personnes handicapées, les actions mettant en commun les ressources des ministères concernés, à l'exemple des rencontres militaires blessures sport, qui permettent l'intervention de l'ensemble des acteurs concernés, dans la limite des possibilités

d'accueil et des disponibilités.

Un protocole spécifique entre le ministère de la défense, le ministère de l'intérieur, le ministère chargé des sports et le ministère chargé des personnes handicapées décrit les dispositifs mis en place et les populations concernées.

4. TEXTE ABROGÉS.

Sont abrogés par ce présent accord-cadre les textes suivants :

- accord-cadre du 8 avril 2003 entre le ministre de la défense et le ministre des sports pour le développement de la pratique sportive de haut niveau et le sport de masse au sein des armées ;
- protocole d'accord du 8 avril 2003 entre le ministre de la défense et le ministre des sports, et modèle de convention concernant les modalités de gestion et le suivi administratif des militaires sportifs de haut niveau ;
- convention du 30 avril 2004 pour le recrutement des sportifs de haut niveau au sein du personnel civil du ministère de la défense.

5. PUBLICATION.

Le présent accord-cadre sera publié aux bulletins officiels des ministères signataires.

Le ministre de la défense,

Jean-Yves LE DRIAN.

Le ministre de l'intérieur,

Manuel VALLS.

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Valérie FOURNEYRON,

*La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,*

Marie-Arlette CARLOTTI.

LISTE DES RECENTS TRAVAUX PUBLIES PAR LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Session 2014-2015

- Communication de la défense envers les jeunes
- Une plus grande synergie entre les acteurs du lien armée-Nation
- Jeunesse et patrimoine militaire
- Un nouvel élan pour les journées sports-armées-jeunesse

Session 2013-2014

- Contribution de la défense à la politique d'intégration
- Les préparations militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes
- Modes d'action et de rayonnement de la Commission armées-jeunesse

Session 2012-2013

- La patrie: quelle signification pour la jeunesse d'aujourd'hui ?
- Les jeunes en situation de difficulté ou des zones urbaines sensibles et les armées

Session 2011-2012

- Défense et service civique
- Promouvoir la résilience chez les jeunes
- Contribution de la défense à l'insertion des jeunes en difficulté

Session 2010-2011

- La réserve citoyenne des jeunes
- Symbolique tradition, cohésion nationale

Session 2009-2010

- Le rôle social des armées

Session 2008-2009

- La reconversion des jeunes en contrats courts
- Scolarité partagée

Session 2007-2008

- Egalité des chances, reconnaissance des savoir-être
- Les attentes des jeunes en matière d'autorité

Session 2006-2007

- Les cadets de la défense
- La formation en alternance dans les armées